

**RAPPORT N° 05/5-14  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**SERVICE PUBLIC  
DE STATIONNEMENT PAYANT**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2004**

La SODIPARC, délégataire de la gestion et l'exploitation du service public de stationnement payant, a remis son rapport pour l'exercice 2004 retraçant les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de la délégation.

Au 31 décembre 2004, la SODIPARC gère :

- 420 places en parc de surface,
- 800 places en ouvrages (République et Sainte-Anne).

Les produits de l'exploitation se sont élevés à  
et les charges à

1 226 702,00 €  
1 049 352,00 €.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

**DEPUTE-MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 05/5-14  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 juin 2005**

**OBJET**

**SERVICE PUBLIC  
DE STATIONNEMENT PAYANT**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2004**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 7 juin 2005, en application de l'Article L. 1413-1 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-14 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
(pas de vote)**

Prend acte du rapport 2004 relatif à la délégation de service public d'exploitation du stationnement payant exercée par la SODIPARC.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 1 JUIL. 2005

  
**DEPUTE-MAIRE**  
*René-Paul VICTORIA*  
**René-Paul VICTORIA**